

## COMMUNE DE FOURNEAUX

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

Le conseil municipal de Fourneaux, convoqué le 8 Avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le 14 Avril 2023, sous la présidence de Jean-François NEYRAND, maire

Nombre de conseillers en exercice 14 - Présents 12 - Votants : 14

**Présents :** Jean-François NEYRAND, Jean-Jacques BABE, Jean-Claude de HENNEZEL, Anne-Laure LANGEVIN, Marise GIRARD, Bernard CHARMILLON, Jean-François CHETAIL, Aurélie CHEVRON, Myriam COUTURIER, Pascal GOUTTENOIRE, Isabelle JUNET, Christian VILLAIN

Absents excusés : Samuel PIOT et Carole DE LA SALLE

2 Pouvoirs déposés : Samuel PIOT à Jean-François NEYRAND et Carole DE LA SALLE à Anne-Laure LANGEVIN

Le président de séance fait observer que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Le Conseil désigne Isabelle JUNET comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour ci-dessous est rappelé :

- 1) **Approbation des PV des conseils des 3 et 23 mars.**
- 2) **Aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie.**
- 3) **Information sur les réponses à l'appel à projet du nouveau quartier.**
- 4) **Information sur les démarches de reprises de concessions au cimetière.**
- 5) **Questions diverses.**

#### 1- APPROBATION DES PV DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 3 ET 23 MARS 2023

Le projet du procès-verbal des séances des 3 et 23 mars 2023 ont été envoyés à tous les conseillers. Aucune observation n'a été reçue et aucune n'est formulée en séance. Sur question de Jean-François NEYRAND, le Conseil approuve successivement, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 3 mars et 23 mars 2023 tels qu'ils ont été rédigés. Ils pourront être affichés à la mairie et diffusés.

#### 2 – AMENAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Jean-François NEYRAND rappelle que la croissance des effectifs de l'école a conduit les enseignantes à demander un renfort d'effectif enseignant pour la rentrée de septembre 2023. Par courrier, la commune a appuyé cette démarche, après décision du conseil le 13 janvier dernier. Verbalement, l'académie a indiqué que le dossier sera examiné en juin. Ce n'est donc qu'en juillet que la commune saura quelle est la nature exacte du renfort et avant juillet rien ne sera certain.

Les enseignantes font état d'informations convergentes indiquant que seule Fourneaux dans le département entre dans le cadre d'une ouverture de classe. On peut en conclure qu'à tout le moins Fourneaux aura une demi classe de plus à la rentrée et peut être une classe entière pour l'année scolaire.

Se pose dès lors la question des locaux. Jusqu'à l'année dernière la salle d'évolution de l'école publique était utilisée pour les garderies périscolaire et pour l'accueil de loisirs. Depuis que Bastien dirige l'accueil de loisirs, il est devenu nécessaire d'ajouter à la salle d'évolution la classe des grands pour recevoir tous les enfants du centre de loisirs.

Depuis la rentrée 2022, les siestes des petits (« couchette ») se font dans la moitié de la salle d'évolution, et les lits sont repliés contre les murs avant la garderie du soir.

Si l'école a une classe ou une demi classe de plus à la rentrée de 2023, la salle d'évolution devra être équipée en tables et en chaises dans sa moitié jouxtant la salle des grands. La cloison mobile sera fermée, laissant une demi salle d'évolution comme cela existait en 2014 à l'inauguration de l'école.

La grande différence vient du nombre d'enfants fréquentant la garderie du soir. En début de garderie, on peut avoir plus de 30 enfants ; la densité sera vite insupportable.

Pour l'accueil de loisirs, il sera indispensable de déménager la classe, et donc d'entasser les bureaux dans un local à trouver ; ce n'est pas impossible, mais ce n'est pas du tout pratique.

Cette situation réactive les réflexions sur l'utilisation de l'ancienne mairie/ancienne école.

Pour mémoire, l'ancienne mairie avait été complétée par un bâtiment accolé vers 1900 pour accueillir l'école des garçons. Et le bâtiment de l'ancienne mairie était partagé entre la mairie et l'école avec des dispositions qui ont changé dans le temps et notamment en 2008 où l'école a occupé l'intégralité des deux bâtiments.

En 2014, l'ancien bâtiment d'école a été abattu pour créer la place de la Groasse. La séparation a été rapide et un peu brutale. Puis la commune a vendu le local dont elle était propriétaire à la Crenille, et elle a dû rapatrier dans l'ancienne mairie les équipements de différentes associations, disparues ou bien vivantes : éléments de mobiliers des poules à crêtes, bancs, tables, chapiteaux du comité des fêtes, équipements pour le club cyclo de la Groasse, congélateurs remplis de viandes diverses appartenant au club de basket notamment...

L'implantation d'un container vers la salle de l'an 9 par les boulistes permettra de déplacer l'ensemble de ce qui est stocké au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie dans l'ancien local des boules, plus facilement accessible.

Pour être utilisé par les garderies péri scolaires et par le centre de loisirs, le rez-de-chaussée de l'ancienne mairie doit être réaménagé. Il faut prévoir :

- De changer deux portes fenêtres donnant sur l'arrière du bâtiment car elles ne sont plus étanches et pas réparables : devis Artisanale du Bois à 6 470 HT pour deux portes en bois ouvrant à l'extérieur
- Réparation de la porte en façade sur la rue pour qu'elle ferme correctement, devis à faire ou travail en interne

- De réparer les sanitaires enfants existant et de faire un sanitaire handicapé servant aussi aux adultes et aux grands : devis JYCM à 1 766 euros HT
- De remettre en route le chauffage en réparant les tuyaux sectionnés en 2014 et en remettant en route la chaudière au fuel : devis JYCM 1 770 euros HT
- De refaire des cloisons là où elles ont disparu lors de l'utilisation par l'école (séparation du couloir à gauche et à droite de l'entrée par la rue) et de faire une cloison pour le sanitaire handicapé. Devis non encore réalisé
- De revoir les peintures si possibles pour que l'ensemble soit agréable, mais cet élément ne présente pas de caractère d'urgence
- De revoir l'électricité pour qu'elle soit aux normes et pour changer les anciens tubes fluo hors d'usage : devis non encore réalisé. Il faudra aussi installer une sonnette solide...
- De poser une barrière en face de la porte côté rue pour éviter que les enfants ne se fassent écraser en sortant : devis Chaize 1 432 euros HT
- De fermer la cour arrière avec une barrière et un portail : devis Chaize 2 782 euros HT
- De prévoir un peu de maçonnerie pour sceller la barrière de la cour arrière, pour boucher l'ancien escalier qui conduisait à l'ancienne salle d'évolution aujourd'hui détruite et pour rouvrir un passage entre l'ancien secrétariat à gauche en entrant côté rue, et le côté du bâtiment sur cour. Une partie au moins de ce travail peut être faite par les 3 cantonniers des 3 villages.

Les devis cités n'ont pas été discutés. Mais on peut considérer qu'une première tranche de travaux pour environ 25 à 30 000 euros HT doit être envisagée.

Assez rapidement, il faudra envisager de modifier le type de chauffage pour disposer d'une installation plus souple et plus efficace, conforme aux normes actuelles. Toutefois, la chaudière fuel peut sans doute tenir encore quelques années.

Par ailleurs, la remise en route du bâtiment coûtera un peu en fonctionnement à la commune en chauffage et en électricité sur les prochaines années.

Il est nécessaire que le Conseil se prononce sur ce réaménagement avant d'aller plus loin.

Plusieurs questions se posent :

- Si le renfort des enseignants ne dure qu'un an ou deux certaines dépenses ne deviennent elles pas inutiles ? Même si le centre de loisirs et les garderies peuvent réintégrer l'école, rien ne les oblige à le faire. Par ailleurs le changement des portes, la remise en route du chauffage, la délimitation de la cour avec des barrières sont utiles quoiqu'il arrive. La réfection des cloisons reste utile pour un usage collectif. La partie plomberie est spécifique aux enfants. Mais en sortant le stockage du bâtiment on préserve probablement un bâtiment qui va progressivement se dégrader.
- Comment financer ces travaux ? La période de demandes de subvention pour 2023 est close, et pour le moment nous ne voyons pas comment nous pourrions nous raccrocher à une ligne. Lors du vote du budget, nous avons prévu une ligne d'emprunt pour équilibre, dans l'attente d'avoir la notification des subventions sur le programme de voirie 2023 et sur l'aire de jeux. Si nous décidons de faire les travaux sur l'ancienne mairie, nous pouvons utiliser réellement cette ligne si elle s'avère nécessaire, et partiellement reporter les travaux du local du cantonnier pour étaler les dépenses.

Chaque conseiller s'exprime sur ce projet. Il est indiqué que l'utilisation immédiate du local des boules par d'autres associations peut être délicate : les boulistes veulent aménager le container, et risque de ne vider le local qu'après ces aménagements.

Christian VILLAIN, tout en approuvant le projet, regrette que nous n'ayons pas un plan d'ensemble sur les bâtiments et que nous manquions d'anticipation. Jean-François NEYRAND précise que dans son principe la remarque est justifiée, et que c'est pour cela que Fourneaux a été candidate à une réflexion avec EPURES et la COPLER pour la définition d'un projet de développement. En ce qui concerne le bâtiment de l'ancienne mairie, la réflexion avait déjà commencé depuis plusieurs mois, mais l'augmentation du nombre d'enfants constatée tout récemment oblige à modifier le calendrier. Christian VILLAIN exprime le souhait que les travaux du local du cantonnier ne soient pas ralentis ; l'absence actuelle de respect des règles d'hygiène est un point à régler rapidement.

Tous estiment individuellement qu'il faut avancer dans le sens proposé.

Après discussion, le Conseil approuve à l'unanimité le principe du réaménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie pour l'affecter aux garderies périscolaires et au centre de loisirs. L'ensemble des devis et le financement seront soumis au prochain conseil pour décision de lancer les travaux.

### **3 – INFORMATION SUR LES REPONSES A L'APPEL A PROJET DU NOUVEAU QUARTIER**

Jean-François NEYRAND rappelle que le 13 janvier dernier, par décision n°2023-001 01, le Conseil avait décidé de lancer un appel à projet pour l'aménagement du nouveau quartier de la Crenille.

3 dossiers ont été envoyés, l'un à Nexity, le deuxième à Viabilis, le 3<sup>ème</sup> à Demeures Caladoises, toutes entités qui avaient manifesté un intérêt de principe pour cette opération. Tous trois ont été invités à venir visiter le terrain le 6 février. Seuls Nexity et Viabilis sont venus.

Dès le 6 février, Nexity nous avait indiqué qu'en dépit de l'intérêt des représentants locaux pour le dossier, la direction refusait de donner suite à ce projet considéré comme trop petit et sur un marché trop faible. Viabilis a poursuivi l'étude du projet mais n'a finalement pas rendu de dossier, tout en indiquant son intérêt pour l'opération. Cette position un peu complexe s'expliquerait par la décision des dirigeants de Viabilis de ne pas investir sur un projet ayant les caractéristiques de Fourneaux, sans avoir une certitude d'acquisition du terrain.

Après différents entretiens avec le représentant de Viabilis, il apparaît que :

- Viabilis est intéressé par le projet, confirmation donnée par la direction à notre interlocuteur Viabilis
- Viabilis souhaiterait entrer dans un accord avec la commune (ils l'intitulent promesse d'achat sous seing privé) par lequel la commune s'engagerait à vendre le terrain et Viabilis s'engagerait à l'acheter sous un certain nombre de conditions et de réserve :

. Le terrain acquis serait un peu plus large que la zone AUr stricte pour avoir la possibilité d'agrandir un peu les jardins sur le bas de la zone, pour faire l'aire de retournement côté nord et pour faire l'accès côté sud

. Le prix d'acquisition du terrain (environ 1ha) serait globalement le prix payé par la commune pour l'acquisition des 3ha. Avec cet argent la commune pourrait aménager la zone N et les dessertes piétonnières.

Viabilis aurait sur ce dossier un rôle d'aménageur : réalisation des VRD, séparation des lots, définition des règles de construction pour avoir une harmonie dans le respect du PLUI, revente des lots. Viabilis ne construit pas et n'impose aucun constructeur, sauf peut-être si des lots groupés sont définis. Viabilis n'envisage pas à ce stade de petit collectif. En effet, elle considère que le prix de revient dépasserait ce qui est acceptable à Fourneaux compte tenu du marché.

. A la fin du projet, Viabilis restituerait les voiries et réseaux à la commune.

. Pendant toute la phase étude, Viabilis se réserve le droit de renoncer au projet si le projet apparaît irréaliste : étude de sol notamment, ou véto d'un de ses dirigeants après avoir affiné les études de prix.

Jean-François NEYRAND propose au Conseil de donner un accord pour entrer en discussion avec Viabilis et pour définir une promesse d'achat dont les termes seraient soumis à un prochain conseil.

Un tour de table est organisé pour que chacun puisse s'exprimer. Sur question de Christian VILLAIN, Jean-François NEYRAND et Jean-Jacques BABE confirment qu'il faut considérer l'appel à projet comme infructueux, et que l'idée est de partir sur la recherche d'un aménageur. Compte tenu de ce contexte nouveau, Christian VILLAIN propose d'interroger également des aménageurs régionaux et propose de donner quelques noms dès le début de la semaine prochaine. Sur question de Jean-François NEYRAND qui indique que le projet Viabilis ferait apparaître un prix d'acquisition à la commune de l'ordre de 10€/m<sup>2</sup> non aménagé, Christian VILLAIN estime qu'un prix de vente aux alentours de 15€/m<sup>2</sup> non aménagé pourrait être atteint. Jean-François NEYRAND rappelle que l'objectif de la commune n'est pas prioritairement la recette financière mais la réalisation d'un projet qui cadre avec les souhaits du conseil d'un aménagement qualitatif et d'un prix de revente des terrains aménagés accessibles aux habitants de Fourneaux. Chacun des conseillers approuve la proposition de consulter d'autres aménageurs.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil prend acte que l'appel à projet lancé en janvier est infructueux et décide de rechercher un aménageur dans le cadre d'une procédure de gré à gré. Les résultats d'une première consultation des aménageurs seront soumis au conseil.

#### **4 – INFORMATION SUR LES DEMARCHES DE REPRISES DE CONCESSION AU CIMETIERE**

Jean-François NEYRAND informe que des lots du cimetière sont attribués soit au titre de concession perpétuelle, soit au titre de concession pour 15 - 30 ou 50 ans. Si les concessions ne sont pas renouvelées à leur échéance par les bénéficiaires, moyennant paiement de la somme prévue, elles retombent dans le domaine public.

La concession perpétuelle est indéfinie dans le temps. Mais comme dans certains cas, les familles disparaissent, soit qu'il n'y ait plus de descendant, soit que ceux-ci soient partis et ne s'intéressent plus à leurs tombes familiales, une procédure de reprise des concessions perpétuelles a été mise en place par la loi.

La commune a lancé une première procédure au début des années 2010. Cette procédure n'a pas été achevée en 2014 en raison des difficultés rencontrées par la commune à l'époque.

La procédure a été relancée en 2019 sur les mêmes tombes, sauf celles pour lesquelles des remarques avaient été faites lors de la première démarche. Cette procédure consiste en un affichage de l'intention de reprise notamment sur les tombes.

La fin d'obligation d'affichage était en octobre 2022. Conformément à la règle le 11 avril 2023 après midi nous avons constaté que les tombes concernées n'étaient pas entretenues, sauf par le cantonnier pour que le cimetière soit propre.

Cette constatation va faire l'objet d'un procès-verbal contenant la liste des tombes, procès-verbal qui devra être affiché pendant un mois, avec renouvellement de l'affichage au bout de 15 jours.

A l'issue de cet affichage, et sauf intervention des titulaires des concessions, le conseil peut prononcer la reprise des concessions qui se traduit ensuite par un arrêté du maire. Compte tenu du délai d'affichage, le conseil pourra au mieux être sollicité en juin.

Ceci nous laisse deux mois pour travailler sur un projet car nous allons devoir procéder ensuite très rapidement à la reprise effective. En effet, nous n'avons plus de place disponible dans le cimetière.

La commune pourra bien sûr étaler les travaux dans le temps, mais il faut dès le départ, définir l'orientation à prendre et donc activer le groupe de travail cimetière déjà évoqué en conseil.

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

### **ELECTIONS SENATORIALES - DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023**

Jean-François NEYRAND rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu l'arrêté préfectoral relatif aux élections sénatoriales et confirme la date de celles-ci le 24 septembre. Trois délégués titulaires et trois délégués suppléants doivent être élus par un conseil obligatoirement convoqué le 9 juin. Nous aurons donc un conseil municipal en deux temps le 9 juin, le conseil spécifique à l'élection des délégués, puis dans la foulée un conseil normal. Il rappelle que les délégués titulaires ne pourront être dispensés du vote le 24 septembre qu'à titre vraiment exceptionnel ; il faut donc que les délégués élus prennent toutes dispositions pour être présents le 24 septembre sur les lieux de l'élection..

### **8 MAI**

Il se déroulera normalement comme les années précédentes.

Comme les vœux 2023 ont été annulés, il a été émis l'idée de profiter de ce jour pour inviter la population à une rencontre et pour lui, exposer les projets du conseil municipal.

Après discussion, et compte tenu de la date de la fête des classes fixée au 6 mai, il est proposé de reporter cette rencontre au 14 juillet et de donner ainsi un peu de solennité à la fête patronale.

### **TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE**

Jean-François NEYRAND rappelle qu'en 2021 après inspection du restaurant scolaire, la Préfecture dans son rapport de sécurité, avait estimé que le carrelage au sol du secteur cuisson de la cuisine était dégradé (fissuré et/ou cassé) et que la réfection du sol devait être envisagée pour des raisons d'hygiène.

Jean-Claude de Hennezel a consulté IDEES CARRELAGE. La proposition faite est de réaliser un réagréage sur le sol existant et de le recouvrir d'un carrelage neuf de sorte que les niveaux soient identiques entre les différentes parties de la cuisine, et avec la salle de restauration voisine. Aurélie CHEVRON et Jean-Claude de HENNEZEL précisent qu'il faut que le carrelage ait une légère pente permettant l'évacuation des eaux vers les grilles qui devront être refaites avec élargissement du conduit.

Le devis d'IDEES CARRELAGE pour la réfection du sol de la cuisine (partie préparation des plats) s'élève à **1941.12 € TTC**.

A l'unanimité, le Conseil décide de réaliser les travaux de réfection du sol de la cuisine comme décrit ci-dessus, valide le devis IDEES CARRELAGE présenté et donne tout pouvoir au maire pour lancer les travaux.

#### RECRUTEMENT D'UNE SECRETAIRE DE MAIRIE

Maire et adjoints ont retenu 5 candidatures ; les candidats seront reçus le mardi 2 mai 2023.

#### VOIRIE

- Mr Maurice MIGNARD, demeurant route de Chirassimont, a demandé l'autorisation de poser une marquise au-dessus de sa porte d'entrée, marquise surplombant partiellement le trottoir. Le conseil à l'unanimité donne son accord pour qu'une autorisation temporaire de surplomb du domaine public lui soit accordée. Cette permission est donnée à titre provisoire et pourra être interrompue à tout moment par la commune pour cause d'intérêt général.

- La parcelle B 853, maison de Mme PAILHAREY, n'a pas d'accès indépendant et l'accès se fait par la parcelle 852 sans que soit clairement établi un droit de passage. Cette maison a été mise en vente. Le conseil donne son accord à ce que soit réalisé, aux frais des demandeurs, un accès direct sur la Place de l'Amicale si aucune autre solution ne peut être trouvée.

#### SALLE DE L'AN 9

Marise Girard rappelle que certaines dalles du plafond de la salle de basket sont tombées à cause d'un vent violent. Elle demande si les travaux de remise en état pourront être faits avant la fête des classes le 6 mai. Jean-Claude de Hennezel indique que les travaux sont prévus et qu'il recherche une nacelle pour les réaliser en temps voulu.

La séance est levée à 23H00